

CAMPAGNE D'AVANCEMENT 2026 DES CORPS DE LA PTS



UN1TÉ vous informe :

Dates clés :

-  27/01/2026 : Saisine des services
-  03/04/2026 : Retour des SGAMI au BPPS après GT locaux/territoriaux
-  30/06/2026 : Publication des résultats (hors promotion de corps)
-  30/07/2026 : Publication des résultats de la promotion dans le corps des Ingénieurs

Taux de promotion

Corps/Grade	ICPTS*	IPPTS*	TCPTS	TPPTS
Taux 2026	10,5%	22%	13%	16%

*Taux prévisionnels dans l'attente de l'avis du guichet unique interministériel

Le taux de promotion des IPTS sera déterminé après publication des résultats du concours d'IPTS au plus tôt le 24/06/2026.

Conditions d'avancement :

Grade/Corps	Conditions
TPPTS	TPTS avant 01/09/2022 : au moins 1an d'ancienneté dans le 6e échelon TPTS au 02/09/2022 : au moins 1an d'ancienneté dans le 8e échelon + avoir accompli au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B
TCPTS	TPPTS avant 01/09/2022 : au moins 1an d'ancienneté dans le 6e échelon TPPTS au 02/09/2022 : au moins 1an d'ancienneté dans le 7e échelon + avoir accompli au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B
IPTS	Justifier d'au moins 9 années de services effectifs dans le corps des TPTS
IPPTS	Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 5e échelon et justifiant d'au moins 6 ans et 6 mois de services effectifs dans le corps des IPTS
ICPTS	Justifier d'au moins 6 mois d'ancienneté dans le 3e échelon et justifiant d'au moins 10 ans de services effectifs dans le corps des IPTS

UN1TÉ vous accompagne dans la valorisation de vos carrières.

Suivez-nous

